

DÉLIBÉRATION n° 2025/125

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pourvoir aux besoins des services et pour prendre en compte les modifications apportées dans les postes, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

TITULAIRES

Filière Technique

Grade : Technicien principal de 2^{ème} classe

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2025	4	4
Au 21/10/2025	3	3

Filière Technique

Grade : Technicien

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2025	1	1
Au 16/12/2025	3	3

Filière Technique

Grade : Adjoint technique

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2025	16	16 (Dont 3 à TNC)
Au 01/08/2025	16	16 (Dont 2 à TNC)
Au 01/01/2026	18	18 (Dont 2 à TNC)

TITULAIRES

Filière Administrative

Grade : Attaché principal

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2025	1	1
Au 01/12/2025	2	2

Grade : Rédacteur

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2024	0	0
Au 15/12/2025	2	2

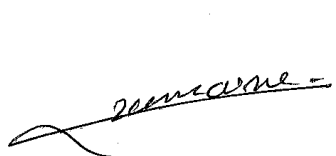
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- La modification du tableau des effectifs.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025